

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1037)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE98

présenté par

Mme Valter, rapporteure et les commissaires membres du groupe SRC

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 51, substituer aux mots :

« à l'article L. 614-1 ou qu'il »,

les mots :

« au 1° de l'article L. 614-2 ou qu'elle »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.